

Communiqué du SIUEERPP

du 22 avril 2021

Comme la quasi totalité des associations et syndicats du champ de la psychologie ainsi que nombre de regroupements de praticiens, le *Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse* (SIUEERPP) a été consterné d'apprendre qu'une proposition de loi « visant à la création d'un ordre des psychologues » avait été enregistrée le 7 avril 2021, au mépris de toute réelle concertation préalable avec les membres de la profession concernée.

Il estime que cette proposition de loi est d'autant plus pernicieuse qu'elle s'inscrit dans un mouvement marqué récemment par la mise en place de dispositifs inappropriés de remboursement de consultations psychologiques ainsi que par l'arrêté du 10 mars 2021 « relatif à la définition de l'expertise spécifique des psychologues ».

Quoique ces propositions et dispositions n'aient ni le même statut, ni le même degré d'élaboration, ni les mêmes objectifs avoués, le SIUEERPP considère néanmoins qu'elles participent *in fine* d'une même volonté : border abusivement le cadre d'une profession (qui regroupe pourtant des pratiques très différentes) en faisant entendre ainsi, au prétexte de protection des usagers, qu'elle n'est pas en mesure d'exercer seule et pleinement ses responsabilités et ses missions. Et assujettir de la sorte la psychologie au champ médical, lequel s'avère pourtant, à de très nombreux titres, beaucoup trop réducteur pour son exercice.

Un tel mouvement inquiète grandement, et depuis longtemps, le SIUEERPP, qui a montré qu'en l'occurrence les dispositifs censés constituer des solutions sont précisément, hélas, ceux qui souvent créent ou augmentent les problèmes qu'ils prétendent traiter.

Il constate par ailleurs que certaines de ces mesures entretiennent *de facto* une forme de défiance non seulement envers l'exercice clinique des psychologues, mais aussi envers une partie de leur formation, à la qualité et à la rigueur de laquelle les quelques deux cents enseignants-chercheurs en psychopathologie clinique qu'il regroupe sont pourtant particulièrement attachés et vigilants. D'autant qu'une telle défiance ne peut que prolonger celle qui s'est faite jour récemment concernant le bien fondé et l'indépendance de nombre de recherches universitaires.

Il craint fortement, enfin, que d'autres de ces mesures, qui visent pourtant à permettre l'accès du plus grand nombre et dans les meilleurs délais aux consultations psychologiques, n'aient un effet strictement contraire, n'améliorant en rien le traitement de la détresse psychique de sujets fortement éprouvés en cette période de pandémie, et n'aboutissant finalement qu'à une augmentation supplémentaire de la fracture sociale.

Aussi le SIUEERPP appelle-t-il d'abord ses membres à informer, sensibiliser et mobiliser leurs étudiants directement concernés par ces mesures.

Il souligne ensuite que de nombreuses propositions alternatives, et souvent consensuelles, ont déjà été élaborées par les organisations représentatives des psychologues et des enseignants qui les forment, propositions qui répondent aux besoins du public, le respectent et respectent les psychologues dans leur diversité. Et qu'il est dès lors inacceptable d'y substituer des propositions ou décisions émanant d'instances extérieures à la profession, ignorantes de ses spécificités comme de ses nécessités.

Ce pourquoi le SIUEERPP appelle de surcroît :

- les acteurs de la profession à mettre en commun chacune de leurs propositions ;
- les autorités gouvernementales exécutives et parlementaires à les entendre enfin et à les prendre enfin en compte ;
- et, pour cela, à ouvrir instamment une véritable procédure de réflexion, de concertation et d'échange avec l'ensemble de la profession.

Pour contacter le SIUEERPP : siueerppcontact@gmail.com